SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DORNES DU 16 JUILLET 2024

<u>Présents</u>: M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY, M. BEAUCOUSIN, M. MARON, M. DE DIVONNE, Mme AUGENDRE, M. CAPET, M. PAUL, Mme DUBOIS et M. LAPREVOTTE.

<u>Absents</u>: Mme DINET (donne pouvoir à M. MARON), M. SEGUIN (donne pouvoir à M. CAPET) et Mme HERBEMONT.

Secrétaire de séance : Mme NATY.

Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

-1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux afin de savoir s'ils ont des questions relatives à ce compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

-2- Accord de principe lancement étude financière pour création commune nouvelle Dornes – Saint-Parize-en-Viry

Le compte-rendu de la réunion commune entre les conseils municipaux de St Parize en Viry et Dornes, concernant ce sujet est annexé (Annexe 1).

Nous avons pour projet une éventuelle fusion entre la commune de Dornes et Saint-Parize-en-Viry, et il est nécessaire de se faire accompagner pour cette démarche.

Le devis par la société Ecofinance concernant l'accompagnement à la modification du périmètre du territoire (communes) a été présenté aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après étude du devis :

- Accepte les travaux préparatoires pour une éventuelle fusion ;
- Décide de valider le devis concernant la partie 1/2 pour un montant de 6 000 € HT;

Les dépenses liées à ce projet seront financées par la commune de Dornes et remboursées à hauteur de 50 % par la commune de Saint-Parize-en-Viry.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-3- Répartition de l'actif du S.I.T.S.

En date du 13 novembre 2023, le syndicat intercommunal des transports scolaires de Dornes a approuvé sa dissolution à compter du 31 décembre 2023.

Le syndicat a approuvé le 14 mai 2024, les conditions de sa dissolution par la répartition de l'actif à savoir : 11 668,71 € au Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Entretien du Collège de Dornes. Il convient aujourd'hui d'approuver les conditions de cette liquidation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 APPROUVE les conditions de la dissolution du SITS de Dornes par la réparation de l'actif à savoir : 11 668,71 € au Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Entretien du Collège de Dornes.

-4- Mise en place d'un barrage en travers du lit du cours d'eau du Rimorin

En période estivale, il est nécessaire d'arroser le stade communal. Nous avons besoin de mettre en place un barrage sur le Rimorin pour permettre le remplissage du puits.

L'Etat nous a fait la demande de remplacer les sacs remplis de terre, utilisés précédemment, par un dispositif plus pérenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la mise en place du barrage sur le Rimorin.

Une déclaration a été effectuée et envoyée pour relecture avant l'envoi définitif du dossier.

-5- Travaux sur l'étang pour l'écoulement des eaux

Les services de l'Etat souhaitent une modification des déversoirs concernant les étangs des Baillys, pour cela il est nécessaire de créer des échancrures de 5cm par 15cm pour les deux étangs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les travaux d'écoulement pour les étangs des Bailiys.

-6- Questions et informations diverses

a) Mise en place panneau photovoltaïque ancien aérodrome Toury-sur-Jour

Une installation est envisagée sur l'ancien aérodrome à Toury-sur-Jour. Dornes étant limitrophe avec la commune de Toury-sur-Jour, nous étions invités à la présentation du projet (obligation réglementaire). Il a été tenu compte des différentes études floristique, faunistique et d'urbanisme pour l'implantation des panneaux. Cette installation est très discrète, peu visible avec de la végétation masquant les panneaux.

Une réunion pour une installation photovoltaïque sur la commune de Aurouër est prévue le 30 juillet 2024.

Concernant ce sujet, nous avons échangé avec les propriétaires des Rachelins, et ils sont partants pour ce projet. Ils nous ont évoqué qu'une autre zone serait, pour eux, plus judicieuse.

b) Pont de Muinet

Le prix du devis (datant de 2022) n'a pas évolué et l'étude se fera courant septembre.

Les travaux de voiries prévus, se feront aussi en septembre.

Secrétaire de séance,

Nicole NATY

Maire de Dornes

Jean-Luc GAUTHIER